

Thésaurus Harmonisés

Livraison prochaine des versions actualisées aux éditeurs de logiciels

En décembre 2017, le Cisme livrera aux éditeurs de logiciel des versions actualisées, dans une version 2018, de l'ensemble des Thésaurus Harmonisés.

A partir des retours et demandes reçus des utilisateurs des Services, les groupes Thésaurus du Cisme ont élaboré, tout au long de l'année 2017, une nouvelle version des Thésaurus Harmonisés en tenant compte de la nouvelle réglementation en vigueur, des demandes d'évolution, mais également des avancées de la science.

En effet, les évolutions réglementaires applicables depuis le 1^{er} janvier 2017 ont impacté immédiatement la pratique quotidienne des Services et ont donc nécessité une mise à jour rapide des Thésaurus Harmonisés implémentés dans les solutions logicielles, notamment pour les deux Thésaurus Harmonisés sus cités. Dans ce sens, une pré-livraison d'une version intermédiaire des Thésaurus bénéficiant de modifications jugées urgentes a eu lieu en février 2017.

Globalement, au cours de l'année 2017, les groupes Thésaurus du Cisme ont apporté les modifications suivantes :

Thésaurus Harmonisé des Expositions Professionnelles – Version Beta 2 – Qualificatifs 2018

- Aucune modification de libellé n'a été apportée à ce Thésaurus en 2017.
- En revanche, deux nouveaux qualificatifs ont été ajoutés. Un premier correspond au qualificatif de risques particuliers au titre de l'article R. 4624-23

Système d'information et DMST

Onze nouvelles nomenclatures prochainement livrées

En accompagnement des versions actualisées, 11 nouveaux Thésaurus seront livrés aux éditeurs de logiciels afin d'être implémentés dans les solutions logicielles utilisées par les professionnels des Services.

Ces Thésaurus viennent compléter les seize nomenclatures complémentaires ayant déjà fait l'objet d'une livraison aux éditeurs de logiciels au mois de février dernier.

Pour rappel, cette première livraison sera réalisée suite à la demande des éditeurs de pouvoir disposer de nomencla-

tures complémentaires aux huit Thésaurus originaux et concernaient les Thésaurus suivants (Informations Mensuelles – Mars 2017) :

- Thésaurus des communes,
- Thésaurus des professions utilisatrices de la base,
- Thésaurus des unités,
- Thésaurus du siège, de la nature de la blessure et du lieu de l'accident,
- Thésaurus des catégories juridiques des entreprises, Thésaurus des médicaments,
- Thésaurus des incapacités / invalidités, Thésaurus des résultats des examens complémentaires,

- Thésaurus des civilités,
- Thésaurus de genre,
- Thésaurus des tâches,
- Thésaurus des habits
- Thésaurus des motifs d'arrêt de travail,
- Thésaurus d'imputabilité,
- Thésaurus de la demande visite,
- Thésaurus des motifs d'annulation des visites).

Tout au long de l'année 2017, les membres des groupes Thésaurus ont poursuivi leur travail afin de choisir ou de créer de novo des Thésaurus répondant aux besoins des SSTI et répertoriés dans la recommandation de bonne pratique de la HAS (Haute

Les Thésaurus Harmonisés

Livraison de la Version 2018 aux éditeurs de logiciels

- Thésaurus Harmonisé AMT (cibles, actions, moyens) – Version 2018
- Thésaurus Harmonisé Examens Complémentaires – Version 2018
- Thésaurus Harmonisé Prévention – Version 2018
- Thésaurus Harmonisé Vaccins – Version 2018
- Thésaurus Harmonisé des Professions (PCS-ESE 2003) avec professions typiques et assimilées – Version 2018
- Thésaurus Harmonisé des Expositions Professionnelles* – Version Beta 2 – Qualificatifs 2018

* Contrairement aux autres Thésaurus Harmonisés pour lesquelles les modifications ont été effectuées entre les versions de novembre 2016 et de novembre 2017, celles apportées aux Thésaurus actions en milieu de travail parties « moyens » et « actions », ainsi qu'à celui des expositions professionnelles le sont entre février et novembre 2017. En effet, ces derniers ont fait l'objet de deux mises à jour en 2017, une première en février et une seconde dans cette Version 2018 (novembre 2017).



Rapprochez-vous de votre éditeur de logiciel en Santé au travail pour en bénéficier

du Code du travail et induisant un suivi individuel renforcé. Le second qualificatif identifie les risques générant une visite d'information et de prévention (VIP) avant l'affectation au poste de travail.

- De plus, des modifications de la partie "Qualificatif", proposées par le Cisme, ont été apportées, notamment pour les VLEP (valeurs limites d'exposition professionnelle) et les expositions entraînant un suivi individuel renforcé : 39 modifications de qualificatifs.

Thésaurus Harmonisé AMT (cibles, actions, moyens) – Version 2018

- En 2017, dix-huit nouveaux libellés ont été ajoutés au Thésaurus AMT actions.
- Par ailleurs et aussi bien pour les "moyens" que les "actions", les références réglementaires, listées en tant que qualificatif, ont été revues afin d'être mises en cohérence avec le Code du travail.

Thésaurus Harmonisé Examens Complémentaires – Version 2018

- 10 nouveaux libellés
- 5 libellés inactivés

Thésaurus Harmonisé Prévention – Version 2018

- 1 nouveau libellé
- 1 libellé inactivé

Thésaurus Harmonisé Vaccins – Version 2018

- Aucune modification

Thésaurus Harmonisé des Professions avec professions typiques et apparentées – Version 2018

- 22 modifications
- 22 libellés inactivés

Autorité de Santé) sur le DMST (Dossier Médical en Santé au Travail).

Ces nouveaux Thésaurus ont été choisis ou construits à partir :

- de nomenclatures de référence existantes et déjà utilisées par la quasi-totalité des éditeurs (nomenclatures INSEE, OMS, ...);
- de nomenclatures diverses et variées suivant les éditeurs. Dans ce cas, elles ont nécessité des arbitrages par les groupes Thésaurus du Cisme;
- de nomenclatures absentes des logiciels, mais dont le besoin a été exprimé. Pour celles-ci, les groupes Thésaurus ont effectué des recherches de nomenclatures utilisables ou, dans le cas où aucune nomenclature existante ne pouvait faire référence, les ont créées de novo.

Le présent article présente brièvement les onze nomenclatures qui ont été retenues et seront prochainement disponibles dans les logiciels utilisés dans les Services, dans une version dite "2018".

• **Thésaurus des pays – Version 2018**

Les éditeurs de logiciels ont demandé à pouvoir bénéficier d'une nomenclature harmonisée des pays. Celle retenue par les groupes Thésaurus, est le code officiel géographique des pays de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques).

• **Thésaurus du niveau de formation – Version 2018**

Pour cette nomenclature, le choix s'est porté sur la nomenclature de référence de l'INSEE.

Celle-ci est également utilisée par l'ONISEP (Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions), ainsi que par la Commission nationale de certification professionnelle.

Outre le niveau de formation en lui-même, ce Thésaurus dispose d'un commentaire explicatif, pour chacun des niveaux, qui liste les diplômes ou niveaux d'étude correspondants.

• **Thésaurus de la fréquence d'exposition – Version 2018**

Afin d'être en mesure de renseigner la fréquence d'exposition, les membres des groupes Thésaurus ont porté leur choix sur une nomenclature provenant des publications de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) et comportant quatre libellés : "*très souvent ou régulièrement*", "*souvent*", "*peu souvent*", "*rare*".

De plus, ce Thésaurus comprend un commentaire qui indique respectivement, pour chaque libellé, une quantification de l'exposition : "au moins une fois par jour/exposition quotidienne", "une fois par semaine", "une fois par mois" et "une fois par an".

• **Thésaurus de la gravité d'exposition – Version 2018**

Comme pour le Thésaurus de la fréquence d'exposition, le choix s'est porté sur une nomenclature de l'INRS.

Ainsi, ce Thésaurus se compose des libellés suivants : "*faible*", "*peu grave*", "*grave*" et "*très grave*" et, pour chacun d'eux, d'un commentaire explicatif.

• **Thésaurus de la situation maritale – Version 2018**

A partir, entre autres, des éléments figurant dans le Code civil et des tables fournies par les éditeurs de logiciels, un Thésaurus a été constitué, afin de pouvoir renseigner la situation maritale.

• **Thésaurus des sports et des activités physiques – Version 2018**

A partir des différentes tables fournies par les éditeurs et les Services, ainsi que par la consultation des statistiques de pratique des différents sports et/ou activités physiques en France, un Thésaurus a été construit. Loin d'être exhaustive, cette table a été construite en regroupant certains sports.

• **Thésaurus de l'intensité de la pratique sportive – Version 2018**

Complémentaire au Thésaurus précédent, le choix a été fait de permettre de renseigner l'intensité de la pratique. Pour ce faire, un Thésaurus comprenant les libellés suivants est mis à disposition des Services : "*aucune*", "*occasionnelle*", "*régulière*", "*intensive/compétition*".

• **Thésaurus du type de contrat – Version 2018**

Pour constituer cette nomenclature, les membres des groupes Thésaurus se sont appuyés sur les données accessibles sur le site Internet du ministère du Travail, et ont opté pour ne faire figurer, dans cette table, que les contrats les plus fréquents en France.

• **Thésaurus des orientations vers un médecin d'une autre spécialité ou compétence – Version 2018**

A partir de la liste des spécialités et compétences médicales listées sur le site du CNOM (Conseil National de l'Ordre des



Médecins), les membres des groupes Thésaurus ont retenu les orientations les plus fréquemment effectuées par les médecins du travail des SSTI. Ainsi, un Thésaurus de dix-huit libellés de spécialités et compétences médicales a été constitué.

• **Thésaurus des orientations vers une structure spécialisée – Version 2018**

Venant en complément du Thésaurus des orientations vers un médecin d'une autre spécialité ou compétence, un second Thésaurus a été bâti, afin d'être également en mesure de renseigner les orientations vers des structures spécialisées (CDAPH-MDAPH, centre de consultations de pathologies professionnelles, SAMETH ou OETH,...).

• **Thésaurus du type de visite – Version 2018**

A partir du décret n°2016-1908 du 27 décembre 2016 relatif à la modernisation de la médecine du travail et du Code du travail, un Thésaurus du type de visite a été constitué, par les groupes Thésaurus, sur trois niveaux. Celui-ci reprend les intitulés exacts du Code du travail, complétés d'autres libellés permettant un niveau de précision supplémentaire.

Parallèlement à la création de ces nouvelles nomenclatures, certains des Thésaurus livrés en février dernier, ont fait l'objet d'une veille et ont été enrichis. C'est notamment le cas pour le Thésaurus des tâches.

Ces vingt-sept nouveaux Thésaurus en version 2018 seront prochainement à la disposition des éditeurs de logiciels. Ces derniers sont invités à les implémenter dans les logiciels métiers et à en faire bénéficier les Services.

Cette seconde livraison sera suivie d'une troisième, puisque les groupes Thésaurus du Cisme sont appelés, en 2018, à poursuivre leurs travaux sur d'autres nomenclatures (Thésaurus du statut des travailleurs, Thésaurus des données sociales, Thésaurus du suivi de l'état de santé, Thésaurus des actions transversales,...).

Pour ce faire, un calendrier des travaux a d'ores et déjà été arrêté pour mener à bien le choix et/ou la création de nouveaux Thésaurus Harmonisés. ■